Image not found or type unknown

Paiement à la partie civile

Par **Kireagan**, le **11/04/2022** à **18:59**

Bonjour,

Le 25/11/2021, au Tribunal judiciaire de Brest, mon fils assisté d'un avocat commis d'office, a été condamné à payer à la partie civile la somme de 500 euros au titre du préjudice moral.

Désirant payer moi-même cette somme, mais ne sachant comment, pouvez vous m'indiquer la marche à suivre ainsi que les modalités de paiement.

- dois-je passer par son avocat, par un autre intermédiaire ou m'adresser directement à la victime ?

- sous quelle forme dois-je régler cette somme et de quelle manière ?

En vous remerciant par avance de votre réponse.

Erik Naga

Par **Zénas Nomikos**, le **17/04/2022** à **13:00**

Bonjour,

je vous propose d'envoyer un chèque par LRAR directement à la victime.

Par **Kireagan**, le **18/04/2022** à **00:02**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse. Je vais suivvre votre conseil.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés